



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 8 février 2019
N°1019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agnès Pannier-Runacher s'est rendue auprès d'artisans et de commerçants bénéficiant des dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place par le Gouvernement suite au mouvement des « gilets jaunes »

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, s'est rendue, ce vendredi 8 février, auprès de commerçants et d'artisans parisiens ayant bénéficié des mesures économiques mises en place par l'Etat, dès le 26 novembre, pour les aider à faire face aux conséquences du mouvement des « gilets jaunes » sur leur activité. Elle était accompagnée de **Sylvain Maillard**, député de la 1^{ère} circonscription de Paris, et **Delphine Bürkli**, maire du 9^{ème} arrondissement de Paris.

Ce déplacement a permis à la ministre de s'assurer de l'efficacité du dispositif auprès d'entreprises bénéficiaires. Elle a ainsi rencontré la gérante d'une onglerie parisienne qui a enregistré une baisse de 25% de son chiffre d'affaires, sur le seul mois de décembre. Le gérant d'un magasin de vêtements de sport situé à proximité a pu lui aussi témoigner de son expérience, suite à des problèmes de trésorerie dus aux manifestations.

En effet, depuis douze semaines, la multiplication des blocages et la succession des manifestations ont eu un impact sur l'économie française et plus particulièrement sur les entreprises du commerce et de l'artisanat, mettant parfois en péril leur existence. Alors que le Gouvernement a mis en place un dispositif inédit par son ampleur et dont l'efficacité est démontrée pour les entreprises y ayant eu recours, Agnès Pannier-Runacher observe avec regret qu'il est encore trop peu activé par les commerçants et les artisans rencontrant des difficultés.

A ce titre, la ministre souhaite rappeler les différentes mesures activées dès le début du mouvement des « gilets jaunes » et prolongées début janvier, jusqu'au 31 mars 2019 :

- Les professionnels peuvent **solliciter l'étalement d'échéances sociales**, et ce jusqu'au 31 mars 2019 ;
- Le ministère de l'Action et des Comptes publics a demandé à ses services d'**accélérer les**



remboursements de crédits d'impôts (CICE au titre de l'année 2018, TVA), dès lors que les entreprises concernées en font la demande ;

- Pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel, **une demande d'activité partielle, qui sera traitée dans les meilleurs délais**, peut être sollicitée auprès de la DIRECCTE ;
- Dans chaque région ont été mis en place **des référents territoriaux uniques au sein des DIRECCTE**, chargés d'aiguiller les entreprises fragilisées vers les dispositifs adaptés, en lien avec les administrations concernées (DDFIP, URSSAF), et les acteurs du territoire (médiation du crédit, établissements financiers), afin de trouver les solutions de trésorerie appropriées ;
- Par ailleurs, **un dispositif d'urgence complémentaire est mis en place : les Commissions départementales des Chefs des Services Financiers (CCSF)** ont été invitées à mobiliser tous les leviers pour limiter les cas de défaillance d'entreprises en traitant avec bienveillance les demandes d'étalement sur 20 mois ou d'abandon de dettes fiscales et sociales ;
- Le Gouvernement a également appelé **les assureurs, avec le concours de la Fédération française de l'assurance**, à **accélérer les indemnisations pour les entreprises concernées** par des sinistres matériels et des pertes d'exploitation ;
- A la demande du Gouvernement, **la Fédération Bancaire Française (FBF) a par ailleurs écrit le 30 novembre à ses adhérents, ainsi qu'à ses comités territoriaux**, afin que soit examinées avec la plus haute bienveillance et au cas par cas les situations des artisans, commerçants et entreprises affectés dans leurs activités, afin de rechercher des solutions appropriées, s'agissant en particulier de besoins de financement à court terme ; la FBF a réactivé, en début d'année, son réseau de correspondant PME dans les différents réseaux bancaires, qui peuvent être activés par les organisations professionnelles ;
- **Bpifrance** veille à faciliter, le cas échéant en appui des établissements bancaires, l'octroi ou le maintien de crédits bancaires, le report d'échéances des prêts qu'elle garantit, ainsi que la pérennisation du préfinancement du CICE 2018 jusqu'à la bascule sur la baisse des charges.
- Enfin, suite à l'annonce du Premier ministre à Bordeaux le 1^{er} février, **une enveloppe d'environ 3 millions d'euros sera mobilisée pour soutenir des actions collectives ou des animations commerciales** dans les villes les plus touchées.

A l'issue de cette visite, Agnès Pannier-Runacher a tenu à rappeler la détermination et la pleine mobilisation du Gouvernement et des services de l'Etat à accompagner les entreprises fragilisées suite au mouvement des « gilets jaunes ».

Elle rappelle enfin aux artisans-commerçants qu'en cas de difficultés, ils peuvent contacter leur fédération professionnelle, leur chambre des métiers et de l'artisanat ou se rendre sur le site www.entreprises.gouv.fr pour trouver toutes les informations correspondant à leur situation.

Contact presse :

Cabinet Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr